

Guide de l'enseignant





Éducaloi est un organisme neutre et indépendant qui a une expertise reconnue en éducation juridique et en communication claire du droit. Sa mission est de vulgariser le droit et de développer les compétences juridiques de la population du Québec.

AVIS IMPORTANT

Ce guide contient de l'information mise à jour en **juillet 2021**. Aucune information contenue dans ce guide ne peut être considérée comme un avis juridique.

© **ÉDUCALOI, 2011 (Dernière mise à jour 2021)**. Les juristes bénévoles de l'organisme et les enseignants du Québec peuvent utiliser et reproduire cet ouvrage dans un contexte scolaire et à des fins non commerciales seulement. La mention de la source demeure obligatoire. Toute reproduction ou utilisation autre que celles expressément mentionnées ci-dessus est interdite à moins d'une autorisation écrite d'Éducaloi.

Présentation

L'initiative

Avec les ateliers en classe d'Éducaloi, nous vous offrons la possibilité de recevoir gratuitement la visite d'un professionnel du droit (avocat, notaire, juge, etc.) pour la tenue d'un atelier d'éducation juridique dans votre classe.

Objectifs

Ce programme a pour objectif de favoriser une meilleure compréhension du système judiciaire, des lois et des institutions démocratiques chez les élèves du secondaire. Il vise également à sensibiliser les élèves à l'importance du droit dans leur vie quotidienne et à développer leur capacité à reconnaître qu'une situation de vie comporte un aspect juridique. Voilà une activité toute désignée pour vous permettre d'intégrer le domaine général de formation « Vivre-ensemble et citoyenneté » à votre enseignement!

Liste des ateliers		
Intimidation, t'en penses quoi?	Questions-débats sur plusieurs sujets touchant l'intimidation : le droit criminel, les images intimes, le droit à l'image et les recours possibles. Les élèves devront prendre position sur ces questions.	1^{re} secondaire
La justice, ce n'est pas comme dans les films!	Par la simulation d'un procès en droit criminel , les élèves sont invités à découvrir les différents acteurs du système judiciaire québécois, les grandes étapes d'un procès ainsi que certaines notions de base du droit criminel.	1^{re} secondaire
Juristes en herbe!	Jeu-questionnaire de type <i>Génies en herbe</i> sur le thème de la justice et différents aspects juridiques du quotidien des 12-17 ans.	2^e secondaire
Notre conflit, notre solution!	Parce que la voie des tribunaux n'est pas le seul moyen pour régler un conflit, les élèves seront initiés à un mode alternatif de prévention et de règlement des différends : la médiation .	3^e secondaire

<p>La Cour des petites créances est ouverte!</p>	<p>Cet atelier fera vivre à vos élèves un procès devant la Cour des petites créances. Ils se familiariseront ainsi avec le rôle des différents acteurs et le déroulement d'un procès.</p>	<p>3^e secondaire</p>
<p>Choisis ton camp!</p>	<p>Dans cette activité, les élèves doivent prendre position sur plusieurs questions suscitant le débat. Ils verront par eux-mêmes que la justice est un concept vivant qui se construit par la confrontation des idées.</p>	<p>4^e secondaire</p>
<p>À vos marques, prêts, investissez!</p>	<p>Les élèves sont invités à se mettre dans la peau d'un investisseur et à réfléchir sur les bonnes pratiques des entreprises et le respect des lois qui les gouvernent. L'activité amène également les élèves à prendre des décisions d'investissement éclairées et à mesurer les conséquences possibles du comportement d'une entreprise.</p>	<p>5^e secondaire</p>
<p>Les règles... du jeu!</p>	<p>Dans ce jeu-questionnaire, les élèves sont appelés à débattre, à improviser et à faire appel à leurs connaissances générales pour répondre aux questions portant sur différents aspects juridiques de la vie d'un jeune adulte (travail, logement, consommation, justice criminelle et pénale, etc.).</p>	<p>Élèves et étudiants de 16 à 25 ans</p>
<p>Travailler, mais pas à tout prix!</p>	<p>Grâce à un quiz et des mis en situation, les élèves démystifient certains concepts juridiques liés au harcèlement en milieu de travail. De plus, ils prennent connaissance des recours possibles et des ressources disponibles.</p>	<p>5^e secondaire, cégep et formation professionnelle</p>

Dans les pages qui suivent, vous trouverez une présentation de l'atelier que vous avez choisi. Pour certains ateliers, vous devez réaliser une **activité préalable** avec vos élèves et **imprimer du matériel** pour la présentation du juriste. Toutes les explications sont fournies dans les pages suivantes.

Pour nous faire part de vos suggestions ou pour toute information, communiquez avec nous : scolaire@educaloi.qc.ca





Travailler, mais pas à tout prix!



La présentation de l'atelier



Ce qu'il faut savoir	
Durée	Une période de cours de 60 à 75 minutes.
Public cible	<ul style="list-style-type: none">• Élèves du deuxième cycle du secondaire (plus particulièrement du cours d'éducation financière, de PPO ou entrepreneuriat).• Élèves de la formation professionnelle.• Étudiants du cégep.
En résumé	<p>Une grande partie de vos élèves occupent déjà un emploi. Ils connaissent l'existence des normes du travail, mais généralement peu d'entre eux savent distinguer les situations de harcèlement en milieu de travail.</p> <p>Cet atelier vise à initier les jeunes à cette notion, en plus de leur présenter des ressources et les étapes à suivre pour tenter de régler certaines situations.</p>
Préparation	<ul style="list-style-type: none">• Prenez contact avec le juriste bénévole afin de vous entendre sur le lieu et l'heure exacte de votre atelier.• Assurez-vous d'avoir bien imprimé les mises en situations.• Vous pouvez former les équipes lors du cours précédent (4 à 8 équipes d'environ 3-4 élèves).
Matériel	<p>Requis</p> <ul style="list-style-type: none">• Ordinateur et projecteur.• Mises en situation (vous devez les imprimer). <p>Optionnel</p> <ul style="list-style-type: none">• Matériel promotionnel d'Éducaloi. Vous pouvez commander gratuitement des dépliants et affiches qui résument les apprentissages de cet atelier.

Déroulement de l'atelier

1

Présentation de l'activité (5 minutes)

2

Mise en place

Le juriste présente certaines notions de droit du travail grâce à des mises en situation. Ensuite, il explique certains concepts pour que les élèves comprennent la définition du harcèlement en milieu de travail.

3

Place à la discussion!

Grâce à leurs nouvelles connaissances, les élèves répondent aux questions des mises en situation (voir annexes). Voici deux options de fonctionnement :

- **Si vous avez imprimé les mises en situation :**
Placez les élèves en équipes. Idéalement, la classe serait divisée en 8 équipes pour que chaque mise en situation soit analysée par 2 équipes. Chaque équipe lit et discute de la mise en situation qui lui est attribuée. Elle répond aussi aux questions se trouvant sur la feuille (les mêmes que celles inscrites sur les diapositives). Lors de la mise un commun, un élève lit la mise en situation au bénéfice du reste de la classe, puis un porte-parole par équipe rapporte les discussions et échanges de son groupe.
- **Si vous n'avez pas imprimé les mises en situation :**
Le juriste bénévole présente la mise en situation en faisant apparaître les notes de la diapositive. Ensuite, il change de diapositive pour faire apparaître les questions. Finalement, il invite les élèves à répondre aux questions et il anime une discussion. Il recommence pour chacune des 4 mises en situation.

4

Gardez-vous du temps

Prenez quelques minutes pour revenir sur l'activité avec les élèves. Qu'en ont-ils retenu? Quelles informations les ont le plus surpris?



Cet atelier est réalisé grâce au soutien financier de la CNESST par son Programme visant la lutte contre le harcèlement psychologique ou sexuel dans les milieux de travail.



ANNEXES

Mises en situation
à distribuer aux élèves



Mise en situation #1

Elsa

Elsa travaille dans une pépinière. Elsa a une excellente relation avec tous les employés, mais elle ne s'entend pas très bien avec la gérante. Elle peut avoir beaucoup de caractère lorsqu'elle est contrariée. Toutefois, elle n'a jamais eu d'avertissement ou de reproche sur la qualité de son travail.



Après une dispute, la gérante d'Elsa lui remet une lettre d'avertissement. Elle lui demande :

- d'être plus respectueuse et professionnelle,
- de porter moins de maquillage au travail, parce que ça ne correspond pas à l'image « naturelle » de la pépinière.

La lettre dit qu'Elsa sera congédiée la prochaine fois qu'elle ne respectera pas les consignes.

Depuis cette lettre, la situation est devenue insupportable. Elsa a l'impression que sa gérante est toujours sur son dos. Elle n'a plus envie d'aller travailler et pense quitter son emploi.

- a) Selon vous, Elsa est-elle victime de harcèlement au travail? Pourquoi?**
- b) Que devrait-elle faire pour clarifier la situation?**
- c) Que peut-elle faire pour avoir plus d'information sur le harcèlement au travail?**

Principales obligations	
Employeur (patron)	<ul style="list-style-type: none">• Fournir un milieu de travail sans harcèlement.• Adopter une politique de prévention du harcèlement et de traitement des plaintes.
Employé	<ul style="list-style-type: none">• Respecter la politique.• Ne pas participer à du harcèlement.

Le harcèlement au travail, ce sont des comportements, des gestes ou des paroles...

1. Abusifs, humiliants ou blessants.
2. Hostiles ou non désirés.
3. Répétés (ou uniques, mais graves).
4. Qui portent atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne.
5. Qui rendent le milieu de travail néfaste.

**a) Selon vous, Elsa est-elle victime de harcèlement au travail?
Pourquoi?**

b) Que devrait-elle faire pour clarifier la situation?

**c) Que peut-elle faire pour avoir plus d'information sur
le harcèlement au travail?**

Mise en situation #2

Dimitri

Mathias est un nouvel employé. Il s'intègre bien grâce à son sens de l'humour. Il fait des blagues sur son orientation sexuelle pour s'affirmer et se sentir accepté par ses nouveaux collègues.

Après quelques jours, Dimitri commence à taquiner Mathias sur son orientation sexuelle. Il fait des blagues et des imitations, et lui donne des surnoms efféminés. Mathias trouve toutefois que Dimitri va trop loin. Il en parle à son superviseur, qui les convoque à une rencontre.

Pendant la rencontre, Mathias explique qu'il se sent blessé, humilié et isolé depuis que Dimitri fait ses blagues. Dimitri se sent mal et s'excuse immédiatement. Il n'a jamais eu l'intention de blesser Mathias. Il voulait simplement devenir son ami en le faisant rire!



- a) Est-ce que l'intention de Dimitri est importante pour savoir si Mathias vit du harcèlement?
- b) Selon vous, est-ce que Mathias est victime de harcèlement au travail?
- c) Y a-t-il de la discrimination dans cette situation?

Principales obligations	
Employeur (patron)	<ul style="list-style-type: none">• Fournir un milieu de travail sans harcèlement.• Adopter une politique de prévention du harcèlement et de traitement des plaintes.
Employé	<ul style="list-style-type: none">• Respecter la politique.• Ne pas participer à du harcèlement.

Le harcèlement au travail, ce sont des comportements, des gestes ou des paroles...

1. Abusifs, humiliants ou blessants.
2. Hostiles ou non désirés.
3. Répétés (ou uniques, mais graves).
4. Qui portent atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne.
5. Qui rendent le milieu de travail néfaste.

a) Est-ce que l'intention de Dimitri est importante pour savoir si Mathias vit du harcèlement?

b) Selon vous, est-ce que Mathias est victime de harcèlement au travail?

c) Y a-t-il de la discrimination dans cette situation?

Mise en situation #3

Mehdi

Mehdi adore son travail de serveur dans un restaurant. Toutefois, il apprécie moins le comportement de certains clients envers ses collègues serveuses.

Par exemple, un client régulier fait souvent des commentaires déplacés à l'une des serveuses. Au départ, il lui faisait des compliments et il donnait de gros pourboires. Par contre, l'autre soir, Mehdi l'a entendu demander à la serveuse si elle avait de faux seins. Il lui a même fait des avances!

Cette serveuse se plaint régulièrement à Mehdi du client. Elle commence même à avoir peur de lui. Elle est anxieuse de travailler le vendredi, puisque c'est habituellement ce jour-là qu'il vient au restaurant. Mehdi ne sait pas quoi faire pour l'aider. Il n'ose pas remettre le client à sa place, parce qu'il rapporte beaucoup d'argent au restaurant.



- Selon vous, Mehdi est-il témoin d'une situation de harcèlement?**
- Qu'est-ce que Mehdi devrait faire?**
- Si vous étiez l'employeur de Mehdi, que feriez-vous pour régler la situation?**

Principales obligations	
Employeur (patron)	<ul style="list-style-type: none">Fournir un milieu de travail sans harcèlement.Adopter une politique de prévention du harcèlement et de traitement des plaintes.
Employé	<ul style="list-style-type: none">Respecter la politique.Ne pas participer à du harcèlement.

Le harcèlement au travail, ce sont des comportements, des gestes ou des paroles...

- Abusifs, humiliants ou blessants.
- Hostiles ou non désirés.
- Répétés (ou uniques, mais graves).
- Qui portent atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne.
- Qui rendent le milieu de travail néfaste.

a) Selon vous, Mehdi est-il témoin d'une situation de harcèlement?

b) Qu'est-ce que Mehdi devrait faire?

c) Si vous étiez l'employeur de Mehdi, que feriez-vous pour régler la situation?

Mise en situation #4

Anna

Anna travaille à la coopérative de son cégep.

Ses collègues lui font souvent des blagues de mauvais goût. Anna leur a demandé plusieurs fois d'arrêter, mais ses collègues continuent de lui faire la vie dure. Par exemple, ils cachent ses affaires dans la coop ou lui font des blagues au téléphone pendant qu'elle travaille. Ils ont même déjà vidé une poubelle dans son sac à dos.

En arrivant au travail un matin, Anna remarque qu'un de ses collègues a affiché un montage photo ridicule avec son visage. Anna est humiliée. Elle enlève les affiches au mur et essaie d'ignorer son collègue qui rigole. Pendant qu'elle se déplace dans la coopérative, son collègue se place silencieusement derrière elle et la pousse par terre.

Anna n'en peut plus : elle se promet de quitter son emploi.



- Selon vous, Anna est-elle victime de harcèlement au travail?**
- Est-ce qu'il y a des gestes posés qui sont des crimes? Si oui, lesquels?**
- Qu'est-ce qu'Anna peut faire dans cette situation?**

Principales obligations	
Employeur (patron)	<ul style="list-style-type: none">• Fournir un milieu de travail sans harcèlement.• Adopter une politique de prévention du harcèlement et de traitement des plaintes.
Employé	<ul style="list-style-type: none">• Respecter la politique.• Ne pas participer à du harcèlement.

Le harcèlement au travail, ce sont des comportements, des gestes ou des paroles...

1. Abusifs, humiliants ou blessants.
2. Hostiles ou non désirés.
3. Répétés (ou uniques, mais graves).
4. Qui portent atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne.
5. Qui rendent le milieu de travail néfaste.

a) Selon vous, Anna est-elle victime de harcèlement au travail?

b) Est-ce qu'il y a des gestes posés qui sont des crimes? Si oui, lesquels?

c) Qu'est-ce qu'Anna peut faire dans cette situation?
